

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3369

présenté par
M. Reiss

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

À la fin, substituer aux mots :

« les modalités prévues par le code de la santé publique »

les mots :

« prévues par décret en Conseil d'État après avis du Conseil national d'Éthique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sujet traité par le projet de loi ne peut se passer d'un décret en conseil d'Etat.